

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3466

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Chassieu - Irigny - Mions - Vaulx-en-Velin

Objet : Renouvellement de la requalification des parcs et zones industrielles (ZI) sur les sites prioritaires pour la période 2024-2026 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3466**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Chassieu - Irigny - Mions - Vaulx-en-Velin

Objet : Renouvellement de la requalification des parcs et zones industrielles (ZI) sur les sites prioritaires pour la période 2024-2026 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les opérations requalification des parcs et ZI sites prioritaires et enveloppe non territorialisée font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte et objectifs de la Métropole pour l'accompagnement de l'industrie

En écho au Green new deal européen (2019-2024), dont la relance de l'innovation dans l'industrie est un axe fort, et face à la complexité des mutations nécessaires au territoire et à l'industrie afin de relever les enjeux environnementaux, sociaux et dorénavant sanitaires, la Métropole se positionne pour accompagner son industrie.

Le caractère multifilière de l'industrie lyonnaise est un marqueur fort du territoire. La mutation du territoire métropolitain vers un territoire plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif ne pourra se faire sans un travail de fond avec ces industries. L'accompagnement de la Métropole pour transformer son industrie doit permettre, en particulier, de contribuer à la fois :

- au plan climat de la Métropole, avec un objectif ambitieux de - 17 % de consommation d'énergie sur le secteur industriel entre 2013 et 2030,
- aux enjeux de réindustrialisation et d'autonomie stratégique de l'Europe exacerbés par les différentes crises mondiales,
- retisser des liens entre les industries, leurs territoires et les habitants, pour répondre aux actuelles réticences et incompréhensions, eu égard aux impacts potentiels (visuels, sonores, olfactifs, rejets, risques, etc.).

À cette fin, quatre axes forts constituent le cœur de l'accompagnement métropolitain.

1° - Une offre d'accueil et servicielle caractérisée par une insertion équilibrée des activités industrielles dans le tissu métropolitain

Cette offre d'accueil et servicielle des entreprises industrielles sur le territoire doit permettre d'enrayer la dynamique de desserrement industriel génératrice d'artificialisation des sols, tout en préservant les espaces productifs à toutes les échelles du territoire. Il s'agit également de répondre aux besoins des industriels, des salariés et du territoire, tout en favorisant les solutions de mobilités douces, en maillant activités industrielles et urbaines et en limitant, autant que possible, les retombées néfastes pour le territoire.

2° - Des dispositifs pour accompagner la transformation de l'industrie en favorisant le développement d'une industrie moins polluante, plus résiliente, plus sûre

Cela passe, notamment, par des actions facilitant les conditions de développement de l'industrie en conciliant innovation -technologique ou non technologique- et la réduction de l'empreinte carbone. L'objectif est de mettre en place des outils dédiés à la transition écologique et environnementale et à la transformation globale des entreprises, de financer les phases d'amorçage des processus industriels en impactant positivement le territoire et accompagner les initiatives mutualisées de production de services, d'énergie et d'outils pour les industriels ou pour le territoire.

3° - Des actions permettant de retisser les liens avec les habitants, d'accompagner l'attractivité des métiers industriels et l'accès à la formation

Il s'agit, ici, de coordonner et d'animer une communauté d'acteurs aujourd'hui très dispersée (emploi, médiation, formation, etc.) en accompagnant des projets portant sur les compétences de la Métropole (collèges, emploi et insertion) et en identifiant des actions structurantes à soutenir sur le territoire (événements, rencontres, parcours, création de structures). Pour ce faire, la Métropole s'appuiera sur la fondation pour la médiation industrielle.

4° - La co-construction en mettant en œuvre une ambition industrielle qui implique les entreprises et les habitants (salariés, associations, habitants)

Pour plus d'impacts de cet accompagnement mené par la collectivité, il est essentiel de mobiliser les acteurs du territoire, à la fois pour mettre en œuvre des actions et pour nourrir les dispositifs et les modalités proposées par la Métropole en s'appuyant sur des collectifs.

II - La requalification des parcs et ZI du territoire

L'objectif zéro artificialisation nette est affirmé à l'échelle nationale et métropolitaine. La préservation et le renouvellement des espaces productifs existants sur le territoire devient cruciale pour continuer à accueillir et accompagner les entreprises industrielles du territoire. Cela passe par :

- la sanctuarisation des espaces productifs par un zonage dédié lorsque c'est nécessaire (notamment en milieu urbain),
- l'intervention directe de la collectivité en action foncière et en aménagement pour renouveler les grandes emprises productives,
- le renouvellement du tissu diffus et en ZI par l'intermédiaire des acteurs privés : opérateurs immobiliers et industriels eux-mêmes.

C'est sur cette dernière dimension qu'intervient la politique de requalification des parcs et ZI. Elle vise à préserver la fonctionnalité, la sécurité et l'attractivité des ZI existantes en requalifiant les espaces publics parfois très dégradés pour les adapter aux enjeux et usages des entreprises et des salariés actuels. Les interventions consistent en la sécurisation des déplacements et la réduction de la vitesse, la création d'aménagements modes doux, la végétalisation, l'adaptation de la desserte en transports en commun, ou encore l'uniformisation de la signalétique.

L'accessibilité pour les salariés par d'autres modes que la voiture individuelle constitue un enjeu sans cesse souligné par les industriels. Il s'agit d'un élément important d'attractivité pour le recrutement, notamment des nouveaux entrants sur le marché du travail, mais également de fidélisation des salariés. En complément du développement de l'offre de transport en commun, toutes les opérations de requalification intègrent donc cette dimension en réalisant des aménagements modes doux sécurisés permettant un maillage fin du territoire.

Sur la base de cette attractivité renouvelée, les industriels pourront réinvestir sur leurs sites et les acteurs immobiliers pourront lancer des opérations de renouvellement d'emprises productives existantes afin de remettre sur le marché une offre immobilière correspondant aux besoins des entreprises. La requalification des parcs et ZI s'inscrit donc pleinement dans l'ambition de maintenir et redévelopper le socle industriel métropolitain.

Depuis 2003, près de 46 M€ ont été investis sur les grandes ZI du territoire contribuant directement aux choix d'investissement des opérateurs et industriels pour renouveler le parc immobilier des ZI. Cette politique de requalification des parcs et ZI a donné lieu à une évaluation en 2019, qui a permis de souligner l'impact des investissements publics sur l'évolution et le renouvellement des ZI, tout en montrant l'intérêt d'interventions plus régulières et visibles et d'une meilleure communication sur le sujet.

III - Programme de requalification pour la période 2024-2026

Dans le cadre de la PPI 2021-2026, une enveloppe d'intervention sur les sites prioritaires est prévue.

Elle vise à intervenir sur les voiries et espaces publics des grandes ZI de la Métropole. Les neuf grandes ZI du territoire métropolitain concentrent près de 100 000 emplois, avec une surface de 5 300 ha, et représentent 80 % des espaces à vocation économique du territoire (Pélica / Poumeyrol / Sermenaz ; ZI La Mouche / ZI du Broteau ; ZI Lyon Nord ; ZI La Soie ; ZI La Rize ; ZI Meyzieu - Jonage ; ZI Mi-Plaine ; ZI Vallée de la Chimie ; ZI Lyon Sud-Est). Au sein de ces grandes zones, pour la plupart aménagées il y a plus de 30 ou 40 ans, de nombreuses voiries sont aujourd'hui dégradées et ne correspondent pas aux usages actuels des entreprises et des salariés. Les opérations qui seront mises en œuvre durant le mandat seront sélectionnées au regard de l'état des voiries, de la dangerosité pour les usagers et de leur rôle structurant pour les zones concernées.

Sur 2021-2023, plusieurs opérations de requalification de ZI ont été réalisées pour un budget total de 2 500 000 € : requalification de la rue des Corbèges à Corbas, aménagement d'entrées charretières sur la rue de la Source à Saint-Genis-Laval, réfection de chaussée sur le giratoire du Charbonnier à Mions, rénovation du giratoire de la rue du Progrès à Saint-Priest, reprise de chaussée sur le chemin du Barrage à Irigny-Pierre-Bénite, sécurisation de traversée piétonne rue des Mercières à Rillieux-la-Pape.

Pour la période 2024-2026, l'accélération des interventions envisagées sur les ZI nécessite d'engager plus de 4 700 000 €, dont 3 256 000 € d'opérations d'ores et déjà programmées et à réaliser sur l'année 2024.

Les opérations envisagées se situent sur les ZI de La Rize à Vaulx-en-Velin, de Lyon Sud-Est à Corbas et Mions, de La Mouche à Saint-Genis-Laval, ainsi que Mi-Plaine à Chassieu.

Le programme de ces interventions intègre pleinement les enjeux d'accessibilité en transports en commun et en modes actifs des zones industrielles permettant d'aménager, selon les cas, des voies vertes ou des voies modes doux et des circulations piétonnes sécurisées et protégées des mésusages régulièrement constatés sur les trottoirs dans les ZI comme le stationnement de voitures et de poids lourds. Par ailleurs, l'amélioration du cadre de travail des salariés au travers, notamment, de la végétalisation renforcée des voies réaménagées constitue un objectif important des interventions.

Le montant estimatif par site et le calendrier des travaux 2024 sont les suivants :

Commune	Site	Montant estimatif (en €)	Période estimative des travaux
Mions	giratoire Corbèges	280 000	du 10 au 28 juin
Mions	boulevard des Nations	1 000 000	du 10 au 28 juin
Mions	route d'Heyrieux	600 000	du 1 ^{er} au 30 août
Chassieu	rue Jacquard	750 000	du 2 au 31 mai
Chassieu	giratoire des Frères Montgolfier	100 000	du 3 au 28 juin
Irigny	chemin du Barrage (complément)	26 000	réalisé
Vaulx-en-Velin	avenue Charles de Gaulle (complément)	500 000	fin d'année 2024

Par délibération du Conseil n° 2021-0655 du 27 septembre 2021, la Métropole a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant 4 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P01O9254 - requalification des parcs et ZI sites prioritaires.

Le disponible pour engager en 2024 s'élève à 2 000 000 €, insuffisant pour répondre aux besoins des travaux prévus pour 2024 et ceux envisageables pour 2025 et 2026.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant total de 2 400 000 €, destinée à permettre le financement du programme de travaux 2024-2026 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'interventions sur les ZI des sites prioritaires pour la période 2024-2026, dans le cadre du renouvellement de la requalification des parcs et ZI.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant total de 2 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 200 000 € en dépenses en 2024,
- 1 000 000 € en dépenses en 2025,
- 200 000 € en dépenses en 2026.

sur l'opération n° 0P01O9254.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 200 000 € en dépenses.

3° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - chapitre 23 - opération n° 0P01O9254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324323-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
